

Une députation des fédérés des divers départements de la République, composée des citoyens Roumieu, Brunet Joseph, Auguste Petit, Paul André et Alouisel, réunis à Paris, est admise à la barre.

Le fédéré André, de Marseille, orateur de la députation, s'exprime ainsi :

Citoyens Représentants,

Des fédérés de divers départements, réunis à Paris pour le maintien de la liberté et de l'égalité contre toute espèce de tyrannie, demandent à partager avec les citoyens de cette ville la garde des représentants du peuple français. C'est ici, c'est en se pressant autour des pères de la patrie qu'ils attendront leurs frères des autres départements : ils veulent ne sortir de cette enceinte que lorsque les anarchistes seront soumis ou vaincus. Les hommes du 2 septembre peuvent se présenter ; ils trouveront une partie des hommes du 10 août. C'est un cartel que la vertu donne au crime.

Représentants, nous n'avons pu contenir plus longtemps notre indignation. Votre liberté menacée présage l'anéantissement de la liberté publique, et nous serions les plus vils des hommes, si, contre le vœu de nos départements, tranquilles dans nos quartiers, nous laissons exécuter les barbares complots d'une faction qui ne craint plus de se montrer à découvert. Ils veulent porter de nouveau le poignard dans le sein de leurs concitoyens, et sans doute livrer cette superbe ville au pillage. Les lâches ont-ils oublié que nous sommes ici ? Vainement ils ont tenté de nous faire quitter Paris, de nous tromper par leurs mensonges, de nous séduire par leurs caresses, de nous diviser par leurs perfides insinuations : ils ne sont pas assez adroits, et nous ne sommes pas assez stupides pour que la trame de leurs infâmes complots nous ait échappé.

Nos griefs, représentants, sont ceux de la patrie offensée. Chaque jour, les départements indignés vous demandent justice. On a envenimé dans le temps la demande d'une force départementale ; on a voulu faire envisager comme des tyrans ceux d'entre vous qui ne voulaient pas le règne des assassins ; cependant on rassurait la France endormie sur votre liberté, tandis qu'on vous tenait sous le couteau. Ces temps ont-ils changé ? la souveraineté nationale, la fortune publique, l'existence, les propriétés des citoyens sont-elles en sûreté ? non. Nous avons le courage de le dire.

Aux premières machinations ont succédé des complots plus liberticides : cinquante ou soixante factieux qui se sont constitués en tyrannie permanente dans quelques-unes des sections de la quatre-vingt-quatrième partie de la République, rivalisant d'extravagance, sont venus à cette barre vous prescrire ce qu'ils appelaient la volonté du souverain. Après, une section s'est déclarée en insurrection. Une autre a juré de verser tout son sang pour l'exécution d'un arrêt qu'elle vous dictait. Une autre, plus audacieuse et croyant sans doute la conjuration assez avancée, appelait ouvertement un maître, sous le titre de défenseur officieux de la République. Une autre enfin substituant son opinion séditionnaire aux décrets de la Convention, a proposé de créer dans les sections un comité qu'ils appellent de surveillance, et que nous appelons, nous, de proscription. Nous avons vu et nous en avons frémi, nous avons vu des tribunes forcenées injurier nos représentants, les menacer de la hache, et mériter ainsi les basses flatteries, et peut-être l'impur salaire dont on paye leurs fureurs. Nous avons lu ces infâmes écrits colportés et proclamés aux portes mêmes de la Convention, dans lesquels vous étiez nominativement outragés, dans lesquels votre expulsion prochaine était annoncée comme une mesure de salut public. Nous avons entendu autour de cette enceinte, les suppôts de l'anarchie, les apôtres de l'assassinat, vous couvrir d'injures à votre passage, et vous annoncer que cinq cents de vos têtes rouleraient bientôt à leurs pieds. France, France, n'aurais-tu nommé des représentants que pour les envoyer à la boucherie ? Communes auxquelles nous appartenons, quel compte n'auriez-vous pas à nous demander de notre lâcheté ou notre perfidie !

Représentants, vous avez tout souffert parce que vous n'êtes pas libres. La force publique est désorganisée, les poignards intimident les bons citoyens, ils soupirent après la fin de l'anarchie qui dévore cette immense cité ; ils cimenteraient volontiers dans leur sang le retour de l'ordre et le règne des lois ; mais il leur manque un centre de réunion ; c'est à vous à le leur indiquer. Et quel point de ralliement plus naturel que leurs amis, leurs frères les fédérés des départements, se serrant autour de vous ? Ils sont en marche ; ils accourent de toutes parts. Nous qui les avons devancés, nous réclamons leurs droits et les nôtres : dans les circonstances critiques où nous sommes, au milieu de l'agitation que l'on veut propager, au milieu des scélérats qui vous insultent, notre devoir est de sauver vous et la patrie. C'est notre serment : il est prononcé par des hommes qui connaissent le prix de la liberté, et qui, s'il le faut, mourront pour elle, mais sur les cadavres des factieux.

Nous finissons en vous demandant de nous admettre à concourir avec les citoyens de Paris à la garde de cette enceinte. Si c'est un honneur, nous devons y participer ; s'il existe des dangers, nous devons les partager.

Et pour répondre en un instant aux calomnies que les anarchistes se plaisent à répandre contre nous, nous

réitérons ici le serment que nous avons prêté le 6 de ce mois entre les mains de la municipalité de Paris.

Nous jurons de maintenir la souveraineté du peuple français, l'unité et l'indivisibilité de la République, et d'immoler, tout traître et conspirateur qui oserait y porter atteinte.

Le fédéré Alouisel, prenant alors la parole :

Citoyens, nous profitons de cette circonstance pour démentir une calomnie que l'on a répandue contre nous. On a dit que des Marseillais avaient hier déchiré l'affiche de l'Ami des lois. Ce fait est faux. Les Marseillais sont les plus chauds amis des lois. Ils protégeront toujours la liberté des théâtres, ainsi que la liberté des opinions.

Le Président, à la députation des fédérés. La Convention nationale ne pense pas que les agitateurs, les hommes pervers, les hommes du 2 septembre soient en assez grand nombre dans Paris pour pouvoir inspirer des alarmes sur le sort des bons citoyens qui vivent sous la protection des lois, sur celui de la Convention nationale à qui un grand courage garantira toujours sa liberté au milieu des clameurs ou des dangers dont elle pourrait être environnée. Mais il était digne des hommes qui ont si efficacement concouru à la journée du 10 août, de se présenter pour maintenir leur ouvrage, et combattre les scélérats qui appellent une nouvelle révolution dont le résultat nécessaire serait de nous ramener au despotisme. Il était digne des hommes qui ont vaillamment combattu les rois, de se rallier autour des représentants du peuple pour les défendre, s'il en était besoin, contre les nouveaux complots de la tyrannie. La Convention applaudit à votre patriotisme, et vous invite à la séance.

Un grand nombre de membres demandent l'impression et l'envoi de la pétition, ainsi que de la réponse du Président, aux 84 départements.

(La Convention décrète l'impression et l'envoi.)

Kersaint. Aucun bon citoyen ne peut s'opposer à la demande de nos frères des départements. Je la convertis en motion, et je demande qu'elle soit mise aux voix ; je suis sur qu'elle sera décrétée à l'unanimité.

(La Convention adopte la motion de Kersaint.)

Suit le texte définitif du décret rendu :

La Convention nationale décrète que les fédérés des départements de la République qui sont réunis à Paris, feront le service près la Convention, conjointement avec les gardes nationaux de cette ville.

Décrète, en outre, que son comité de défense générale lui présentera demain un projet de décret sur l'organisation des fédérés.

Une députation de la section du Marais est admise à la barre.

L'orateur de la députation présente une pétition tendant à demander que les citoyens domiciliés ne soient pas soumis aux dispositions de la loi du 20 décembre dernier, concernant les certificats de résidence, et que l'exécution de la loi soit restreinte aux émigrés.

Le Président répond à la députation, et l'admet aux honneurs de la séance.

Un membre demande le renvoi de cette pétition au comité de législation.

(La Convention ordonne le renvoi.)

Une députation des citoyens du faubourg Saint-Antoine et du faubourg Saint-Marcel est admise à la barre.

Gonchon, orateur de la députation, s'exprime ainsi :

Mandataires de la République,

Les citoyens du faubourg Saint-Antoine et ceux du faubourg Saint-Marcel n'ont jamais abandonné les hommes qui ont bien mérité de la patrie et que l'ingratitude paraissait avoir oubliés. Lorsque la cour constitutionnelle poursuivait les héros qui donnèrent le signal de l'insurrection, ces braves gardes-françaises aussi connus par la persécution de Lafayette, que par la chute de la Bastille, nous faisons retentir le temple

des lois de nos cris douloureux, nous partagions avec les hommes du 14 juillet un pain arrosé de nos larmes et de notre sueur, nous leur promettions secours et vengeance.

Les fils aînés de la Révolution de 1789 ont enfin reçu le prix de leurs services. Ceux blessés à la mémorable journée du 10 août ont les mêmes droits à l'attention de la République. Les enfants et les veuves de leurs camarades ont reçu des immunités légitimes. Ceux qui survivent ont des récompenses à percevoir. Mais si l'argent suffit pour réparer des pertes, leur patriotisme veut d'autres aliments. Us viennent vous demander, non pas des grâces nouvelles, non pas des indemnités, mais justice. Les vainqueurs de la Bastille, les gardes-françaises ont eu le bonheur de servir la République dans la gendarmerie nationale : pourquoi leur refuserait-on ce bonheur, aux hommes du 10 août, aux vainqueurs des Tuileries ? Toute l'Europe, dit-on, menace notre liberté. Ah ! tant mieux, il leur restera de nouveaux dangers à braver, de nouveaux tyrans à combattre, de nouveaux lauriers à cueillir. Haine des rois, amour de la patrie, obéissance aux lois, des bras formés aux travaux, un courage éprouvé, et des cœurs brûlants du zèle le plus pur ; tels sont les sentiments et les avantages qu'ils peuvent offrir à la patrie. Renvoyez leur demande au comité militaire ; il s'en occupera demain ; sous trois jours il vous fera son rapport, vous décréterez à l'instant l'objet de leur pétition ; et le lendemain, après avoir béni la Convention, et embrassé leurs enfants, ils partiront pour les frontières, et ça ira.

Nous profiterons du moment pour vous adresser quelques reproches. Nous ne savons pas outrager nos représentants ; et leur cacher la vérité, ce serait les traiter en rois, ce serait leur faire injure.

De tous côtés nous entendons des plaintes et des dénonciations. On s'attribue mutuellement des conspirations et des projets homicides. L'attachement à un parti excuse, aux yeux de ses membres, l'ignorance et le vice, tandis qu'il suffit de ne pas l'aimer pour voir mépriser les vertus et les talents qu'on peut avoir.

Le peuple intéressé à connaître ses amis et ses ennemis, recueille avidement les dénonciations qu'on lui fait de toutes parts. Il s'inquiète, il s'agite, il se tourmente, et les deux partis s'attribuent encore la faute de ces mouvements dont ils sont la cause uniforme.

Pour nous qui avons déjà vu les monarchistes, les impartiaux, les modérés, les 1789, les Feuillants, les Capucins, tour à tour sur le théâtre et dans la boue ; pour nous qui avons calculé paisiblement les phases de la Révolution, qui avons vu la montagne s'aplanir, et la plaine s'exhausser ; qui avons suivi la marche des choses, et recherché la source de tant de factions, nous nous sommes également convaincus que l'amour-propre était la cause de toutes les divisions. Les vrais amis de la liberté se sont jetés, par orgueil ou désespoir, dans un autre parti ; et tel est le malheur des hommes, que celui qui d'abord n'avait été que dupe, a uni par être fripon.

Croyez-nous, législateurs, vous n'êtes pas aussi méchants que vos journalistes communs le disent à leurs crédules abonnés. Vous n'avez que des préventions. Elles augmentent à chaque instant par les reproches que vous vous adressez mutuellement, par les craintes vagues, par les soupçons injustes. Vous en êtes venus au point d'oublier que les mangeurs d'hommes ne pardonnent jamais, qu'ils aiguissent leurs armes, et qu'au moment où leurs valets auront bien nourri vos haines, ils vous égorgeront tous au pied de leurs trônes relevés.

Non, vous ne balancerez pas, vous aimez tous la liberté ; comme nous, vous exécutez vos ennemis, et vous n'en avez pas d'autres que les rois et les prêtres. Comme nous, jetés un instant sur le globe que nous pressons ensemble, vous ne ferez qu'y passer. Ah ! du moins, que votre passage y soit marqué par des bienfaits et des vertus. Est-il donc si difficile de vouloir le bien du peuple, et d'étouffer le cri de l'égoïsme ? Est-il si difficile de préférer les éloges de la postérité aux louanges hypocrites et mercenaires que dicte l'esprit de parti ?

Nos frères d'armes sont exposés à l'intempérie des saisons, et connaissent le besoin ; les libelles se multiplient ; on cherche à vicier l'opinion publique ; l'or des tyrans coule à grands flots au milieu de nous ; les dépensés nationales augmentent avec nos dangers ; tous les cabinets de l'Europe se coalisent. Et vous qui n'êtes dans ces lieux que pour avoir la gloire de conjurer tous ces malheurs, vous ajoutez aux maux de l'État ; vous êtes, sans le vouloir, les instruments du despotisme ; vous apercevez les agitations de vos rivaux, et vous ne voyez pas la hache des tyrans suspendue sur vos têtes ; vous n'entendez pas les reproches de vos commettants, ceux de l'univers, ceux de la postérité dont vous rivez les chaînes. Transportez-vous au temps où l'équitable histoire peindra le tableau de notre Révolution.

La Convention nationale, dira-t-elle, égarée par des préventions injustes et des soupçons illégitimes, se divisa en deux partis, qui paraissaient plus occupés de leur destruction, que de celle d'un tyran et des

ennemis de la République. Pour s'épargner la fausse honte d'avouer et de reconnaître ses fautes, elle ne craignit pas de se préparer des malheurs d'exposer l'État au fléau de la guerre civile, de favoriser le retour du despotisme, et d'arrêter dans sa course le fleuve de la liberté. A l'erreur excusable de s'être abandonnée aux impulsions de l'amour-propre, elle ajouta la faute irrémissible de ne vouloir pas reconnaître ses premiers torts, et de préférer les jouissances de l'égoïsme au plaisir de faire le bonheur du monde.

La Convention nationale, pourra-t-elle dire aussi, égarée un instant par les prestiges de la vanité, s'aperçut bientôt que l'exagération des défiances et les haines personnelles creusaient l'abîme de l'anarchie, relevaient l'espoir de la malveillance, servaient les ennemis au dehors, et préparaient la dissolution de la République. Assez grande pour se juger, digne du peuple généreux qu'elle représentait, on la vit éteindre les torches de la discorde intestine, et par une réconciliation fraternelle, écraser la dernière tête du royalisme, raviver les sources de l'esprit public, réunir tous les citoyens, et préparer de nouveaux triomphes à nos armées.

Citoyens, voilà les deux tableaux que pourra tracer la main de l'avenir. L'un des deux doit être le vôtre !... Choisissez !...

Le Président. Des troubles inséparables des temps révolutionnaires se sont manifestés dans le sein de la Convention nationale ; mais toutes les passions céderont toujours à l'amour de la patrie.

La Convention reconnaît dans votre pétition le patriotisme ardent qui enflamme toujours le faubourg Saint-Antoine. Elle vous invite aux honneurs de la séance.

Un membre : Je demande l'impression de cette pétition et son renvoi au comité de la guerre.

(La Convention ordonne l'impression et le renvoi.)